

VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE



COMMUNE DE
VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2024/133

LE MAIRE DE LA COMMUNE
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

Vu la délibération n°2024DAD074 du Conseil municipal du 23 septembre 2024 donnant délégation à Madame le Maire en matière d'emprunts ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt d'un montant total de 1 000 000 € (*un million d'euros*) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de Prêt : Transformation écologique

Montant : 1 000 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

ARTICLE 2 :

De signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

ARTICLE 3 :

La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil municipal.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT A VILLENEUVE LES MAGUELONE LE jeudi 21 novembre 2024

**Le Maire
Véronique NEGRET**



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le... 27 NOV. 2024 -
Et publication le..... 27 NOV. 2024 -